

22- 01/07/2025 ACHAT D'AUTOCARS D'OCCASIONS (4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 22
--	---	-------------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 25 janvier 2024 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,

Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET : Achat d'autocars d'occasion.

Article 1 :	Dans le cadre d'un marché passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour « l'achat de 4 autocars d'occasion », La Commission d'Appel d'Offres réunie le jeudi 19 juin 2025 a retenu : La SAS « AZIMUT NEGOCE – 28260 SAUSSAY » pour un montant total de 562 000 euros HT.
--------------------	---

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 01/07/2025.

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.

Le :

Certifié exact.

ACTE PUBLIÉ

En date du 17/07/2025

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie



Le Maire,

Antoine PARRA.

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_R1-066-216600030-20250701-DEC22_25070